Bulletin de
LôACADEMIE INTERNATIONALE DE MUSIQUE SACREE
SCHOLA SAINT GREGOIRE
Ecole de Musique Sacrée
sous le patronage du Conseil Pontifical de la Culture
26 rue Paul Ligneul ï F-72000 LE MANS - Tél. 02 43 28 08 76
http://www.schola-st-gregoire.org/ - courriel : schola-st-gregoire@wanadoo.fr

Juillet, août, septembre 2012

Numéro 132

VERS LE 75E ANNIVERSAIRE ET TOUJOURS JEUNE !

L'année scolaire 2011-2012 s'est clôturée avec la session de formation grégorienne à la Chapelle-Montligeon. Tout au long de l'année, les professeurs de la Schola Saint Grégoire ont assuré des sessions dans les communautés monastiques et paroissiales, ainsi que la correction des devoirs du cours par correspondance.

Début juillet, un professeur s'est rendu en Pologne avec le TRP Dom Courau, abbé de ND de Triors. Bientôt, il y aura une Schola Saint Grégoire « made in Pologne » ! La traduction du premier tome de « Laus in Ecclesia » en Polonais est terminée et sa publication imminente. Quelle joie de voir la détermination et la volonté de ces polonais, soutenus et encouragés par le Diocèse de Lodz et le recteur du séminaire diocésain !

La session de Montligeon s'est aussi magnifiquement bien déroulée. Une assistance nombreuse avide de mieux goûter la Bible chantée de l'Eglise : religieux de différents ordres, prêtres diocésains et séminaristes issus de séminaires français, laïcs venus principalement de France, mais aussi de Suisse, de Belgique, de Hollande. La

Providence nous procure chaque année beaucoup de grâces, ainsi que quelques surprises dont Elle a le secret (nouvelle communauté représentée à la session, visite d'un maître de chœur d'une autre communauté bénédictine, …) ! La Schola Saint Grégoire reste un canal qu'use la Providence pour faire grandir les âmes. Le chant grégorien, chant de louange divine, dont l'Eglise a toujours encouragé l'usage, est un extraordinaire moyen de sanctification des fidèles.

Stagiaires 2012

Dans sa Lettre apostolique en forme de Motu Proprio *Porta fidei*, promulguée le 11 octobre 2011, Notre Saint Père Benoît XVI a annoncé une Année de la foi qui débutera le 11 octobre 2012. Cette date correspond au cinquantième anniversaire de l'ouverture du Concile Vatican II (voir conférence ci-après), ainsi qu'au vingtième anniversaire de la publication du Catéchisme de l'Eglise catholique. Cette Année de la foi doit être une invitation à une conversion authentique et renouvelée au Seigneur. « Ce sera aussi une occasion propice pour intensifier la célébration de la foi dans la liturgie, et en particulier dans l'Eucharistie » (*Encycl. Porta fidei, n°* 9). Le chant grégorien est aussi une porte d'entrée vers le mystère. « Locus iste sanctus est in quo orat sacerdos – Saint est ce lieu où prie le prêtre » (Office de la Dédicace). Pour en encourager l'usage, la Schola Saint Grégoire éditera dans quelques semaines le CD « Oremus », regroupant les chants du célébrant dans la forme ordinaire et dans la forme extraordinaire du rite romain.

Cette année de la foi nous conduira vers l'année 2013, année du 75e anniversaire de la fondation de la Schola Saint Grégoire. Que Notre Seigneur nous aide à avancer dans l'unité au service de l'Eglise ! Que Notre-Dame veille sur ces enfants !

Claude Pateau, Directeur

*****

Vatican II

Espérance pour notre temps.

Conférence prononcée par le Très Révérend Père Dom Jean PATEAU, Abbé de Notre-Dame de Fontgombault, lors du pèlerinage à Notre-Dame-de-la-Garde organisé par les missionnaires de la miséricorde divine (Marseille, le mardi 8 mai 2012) (conférence publiée dans son intégralité avec l'aimable autorisation de l'auteur)

Introduction

Quelle ne fut pas ma surprise quand Monsieur l'Abbé Loiseau m'a demandé de présider ce pèlerinage à Notre-Dame-de-la-Garde. Le jeune Abbé que je suis se serait bien retranché derrière son vœu de stabilité afin de demeurer en son monastère. Celui qui a emporté ma réponse positive, c'est Dom Édouard Roux, premier Père Abbé de Fontgombault après la restauration de l'abbaye par le monastère de Solesmes en 1948.

Édouard Roux était né le 23 août 1896 aux pieds de Notre-Dame-de-la-Garde, à quelques encablures de la statue géante de la Vierge qui domine la baie de ce qu'il appelait son "village natal". Marie veille ainsi sur la ville immense qui s'étend le long de la côte et grimpe à l'assaut des collines environnantes. C'est Notre Dame, vraiment, qui capte tous les regards ; et il semble bien que le jeune garçon qui naquit peu de temps après l'érection de cette monumentale statue, consacrée le 24 septembre 1870, ait été particulièrement marqué du sceau de la Vierge. Notre-Dame-de-la-Garde était pour lui le lieu où sa vocation s'est mûrie et décidée. Pour le quatrième Abbé de Notre-Dame de Fontgombault, ce pèlerinage prend un sens tout à fait particulier alors que nous fêtons cette année les cinquante ans de son rappel à Dieu le 19 mars 1962, en la fête de saint Joseph. Je demande au Seigneur de bien vouloir attiser en moi un amour de Marie aussi ardent que celui de notre premier Père Abbé et de ses deux successeurs.

Qu'il me soit donc permis de remercier l'Abbé Loiseau pour son aimable et providentielle invitation.

Avec la Lettre apostolique *Porta fidei* du 11 octobre 2011, le Saint-Père Benoît XVI a proclamé une Année de la foi. Le début de cette année coïncidera avec l'anniversaire de deux grands événements de l'histoire récente de l'Église : l'ouverture du Concile Vatican II (11 octobre 1962) et la publication du *Catéchisme de l'Église catholique* (Constitution apostolique *Fidei depositum* du 11 octobre 1992), voulu par le bienheureux Jean-Paul II. Cette Année de la foi s'achèvera le 24 novembre 2013, solennité de Notre Seigneur Jésus-Christ, Roi de l'univers. Dans la lettre apostolique mentionnée plus haut, le Saint-Père précisait :

> *J'ai considéré que faire commencer l'Année de la foi en coïncidence avec le cinquantième anniversaire de l'ouverture du Concile Vatican II peut être une occasion propice pour comprendre que les textes laissés en héritage par les Pères conciliaires, selon les paroles du bienheureux Jean-Paul II, « ne perdent rien de leur valeur ni de leur éclat. Il est nécessaire qu'ils soient lus de manière appropriée, qu'ils soient connus et assimilés, comme des textes qualifiés et normatifs du Magistère, à l'intérieur de la Tradition de l'Église… Je sens plus que jamais le devoir d'indiquer le Concile comme la grande grâce dont l'Église a bénéficié au vingtième siècle : il nous offre une boussole fiable pour nous orienter sur le chemin du siècle qui commence*[1]*. » Moi aussi j'entends redire avec force tout ce que j'ai eu à dire à propos du Concile quelques mois après mon élection comme Successeur de Pierre : « Si nous le lisons et le recevons guidés par une juste herméneutique, il peut être et devenir toujours davantage une grande force pour le renouveau, toujours nécessaire, de l'Église*[2] *».*[3]

Il est donc bon de nous arrêter un peu ce matin sur ce Concile, si proche au regard des deux mille ans de l'histoire de l'Église, et à la fois si marqué par des interprétations divergentes et des critiques.

Commençons par un petit rappel historique.

Élu le 28 octobre et couronné le 4 novembre 1958 (en la fête de saint Charles Borromée, pasteur qu'il vénérait spécialement), Jean XXIII, né en 1881, fut Pape jusqu'au 3 juin 1963. À peine trois mois après son élection, le 25 janvier 1959 -il avait alors 77 ans -, le bon Pape Jean cause une grande surprise en annonçant la réunion d'un synode du diocèse de Rome, la convocation d'un concile œcuménique et la réforme du code de droit canonique.

---

[1] Jean-Paul II, Lettre apostolique *Novo millennio ineunte* (6 janvier 2001), n. 57: AAS 93 (2001), 308 ; DC 98 (2001), p. 88.
[2] Discours à la Curie romaine (22 décembre 2005) : AAS 98 (2006), 52 ; DC 103 (2006), p. 63.
[3] Benoît XVI, Lettre apost. en forme de M*otu proprio Porta fidei*, n°5 : DC 108 (2011), p.969-970.

La deuxième décision -la convocation d'un concile œcuménique - avait deux visées principales : un renouveau ecclésial, une mise à jour (*aggiornamento*) pour mieux évangéliser le monde moderne, et une visée œcuménique de réunion de tous les chrétiens, "afin que le monde croie" (cf. Jn 17, 21)[4].

À propos de la troisième décision notons que le nouveau *Code de droit canonique* ne verra le jour qu'en 1983, mais qu'il apparaît comme l'un des derniers documents conciliaires (avec le *Catéchisme de l'Église catholique*, publié en 1992), parce que ce sont tout l'esprit et toute l'ecclésiologie de Vatican II qui y trouvent leur expression juridique[5].

Comme le dira Jean-Paul II lors de la béatification du Pape Roncalli à Rome, le 3 septembre 2000, « le flot de nouveautés, qu'il (Jean XXIII) apporta ne concernait certainement pas la doctrine mais plutôt la manière de l'exposer : nouvelle était sa manière de parler et d'agir, nouveau était l'élan de sympathie avec lequel il allait vers les personnes ordinaires comme vers les puissants sur cette terre. »

De fait, la visée du Concile fut d'abord pastorale, comme le soulignait le Pape Jean dans son discours d'ouverture, le 11 octobre 1962, devant les 2540 Pères rassemblés pour la première session. Son objectif était de promouvoir la doctrine, non en condamnant, mais en proposant, non en répétant, mais en adaptant, sans toutefois renoncer à exercer l'autorité propre au Magistère:

> *En effet, autre est le dépôt lui-même de la foi, c'est-à-dire les vérités contenues dans notre vénérable doctrine, et autre est la forme sous laquelle ces vérités sont énoncées, en leur conservant toutefois le même sens et la même portée. Il faudra attacher beaucoup d'importance à cette forme et travailler patiemment, s'il le faut, à son élaboration…*[6]

Pour arriver à cet objectif, quatre sessions seront nécessaires, tenues en général de la fin de septembre au début de décembre des quatre années 1962-1965. Jean XXIII étant mort en pleine préparation de la deuxième session du Concile, le concile fut clôturé le 8 décembre 1965 sous le Pontificat de Paul VI.

---

[4] Jn 17, 21 : « Que tous soient un. Comme toi, Père, tu es en moi et que je suis en toi, qu'ils soient en nous eux aussi, afin que le monde croie que tu m'as envoyé. »

[5] Par exemple, promotion d'un esprit d'équité, de modération et de charité ; définition d'un statut juridique commun à tous les fidèles ; collégialité et pouvoirs étendus des évêques, en conséquence de la reconnaissance de la sacramentalité de l'épiscopat…

[6] Discours d'ouverture du concile *Gaudet Mater Ecclesia* : DC 1962, col. 1377-1386 (le passage cité est en col. 1383).

Le Concile achevé, qu'en sera-t-il de sa réception ? En 1985, le Cardinal Ratzinger écrivait: « Je crois que le véritable temps de Vatican II n'est pas encore venu et qu'on n'a pas encore commencé à le recevoir de façon authentique[7]. »

En résumé, Vatican II offre une synthèse théologique et pastorale très ample, construite autour des deux notions de communion et de sacramentalité : partant de la communion trinitaire, communion des trois Personnes, du Père, du Fils et du Saint-Esprit, le Concile contemple la communication de cette communion à tout le genre humain, selon un mode sacramentel. La communication se fait par la médiation du Christ, plénitude de la Révélation, dont l'humanité est sacrement, c'est-à-dire signe et instrument de sa divinité ; cette communication de la communion divine se prolonge ensuite dans l'Église, sacrement second, dont la structure hiérarchique (le Pape, les évêques, les prêtres) est également signe et instrument de la communion théologale procurée à la communauté des croyants.

Notons bien qu'ici l'œuvre de l'Esprit Saint est perceptible, car cette synthèse n'était pas clairement perçue et voulue par les Pères conciliaires, souvent tiraillés en tendances diverses et ne sachant pas très bien quel serait le résultat final du Concile. Cette synthèse a été découverte *a posteriori*. C'est au synode extraordinaire de 1985, pour les vingt ans de la clôture de Vatican II, qu'on en a pleinement pris conscience[8]. Cela souligne aussi le rôle du Magistère dans l'interprétation authentique du Concile. Enfin, le rôle de l'Esprit Saint est manifeste dans l'unanimité des votes conclusifs des textes : même lorsqu'une tendance majoritaire et une tendance minoritaire se sont

[7] Cf. J. Ratzinger, *Entretien sur la foi*, Fayard, 1985, p. 42-43.

[8] Cf. J. Ratzinger, *Chemins vers Jésus*, Parole et Silence, 2004, p. 117-118. Le Cardinal Ratzinger a insisté sur l'aspect central de la notion de communion à Vatican II dans son débat avec Hans Küng (1969-1970), pour qui l'Église était un Concile permanent (d'où la fondation de la revue *Concilium*) ; non, un concile est un événement d'exception, alors que la notion de communion (surtout dans sa relation avec l'Eucharistie) peut exprimer la nature profonde et permanente de l'Église (d'où la fondation de la revue *Communio*).

affrontées lors des discussions et des votes d'élaboration, l'intervention du Pape[9], attentif aux arguments des uns et des autres, a permis un vote unanime pour le texte final.

Tout ceci incite à réfléchir sur deux documents particulièrement importants du Concile, et cela dans une approche non pas théologique mais plutôt spirituelle, afin d'en dégager des fruits pour notre vie. J'ai retenu pour notre réflexion la constitution consacrée à la Révélation, *Dei Verbum,* et la constitution dogmatique *Lumen gentium,* consacrée à l'Église. Nous achèverons en considérant les dispositions que doit cultiver en son cœur un fils de l'Église à l'égard des enseignements que celle-ci lui propose.

DEI VERBUM

Un des documents les plus importants de Vatican II est sans aucun doute la constitution sur la Révélation divine *Dei Verbum, La Parole de Dieu* (approuvée par le Pape le 18 novembre 1965). En six chapitres, ce document refait le point sur la doctrine de la Révélation divine : qui en est l'auteur, quels sont ses intermédiaires, comment elle se transmet à toutes les générations. « Dieu, qui parla jadis, ne cesse de converser avec l'Épouse de son Fils bien-aimé, et l'Esprit-Saint, par qui la voix vivante de l'Évangile retentit dans l'Église et, par l'Église, dans le monde, introduit les croyants dans la vérité tout entière et fait que la parole du Christ réside en eux avec toute sa richesse (cf. *Col 3,16*). » (*DV*8)

Ce document marque une prise de distance par rapport à la théologie de la Contre-réforme issue du Concile de Trente (13 décembre 1545-3 et 4 décembre 1563), encore en cours jusqu'au milieu du 20e siècle. Cette théologie avait tendance à prendre le contre-pied des positions protestantes, mais en se plaçant sur leur terrain. Ainsi les protestants présentaient comme source unique de la Révélation l'Écriture Sainte (*Scriptura sola*), entendue comme supérieure à la Tradition ; dès lors, certains théologiens catholiques inversaient la position pour donner la primauté à la Tradition en laissant au second plan les Écritures. Le document final de *Dei Verbum* présente au contraire une seule source de la Révélation, le Christ, plénitude de la Révélation (*DV* 4)[10]. La Tradition et l'Écriture sont vues en référence à lui, comme transmettant sa

[9] Le plus faible pourcentage de tous les textes adoptés est de 92%, pour le décret sur les moyens de communication sociale *Inter mirifica*. Paul VI a joué un grand rôle sur ce plan, demandant aux Pères et aux commissions conciliaires de retravailler les schémas, jusqu'à ce que l'unanimité soit obtenue.

[10] *DV* 4 : « Jésus-Christ donc… achève en la complétant la Révélation ».

parole, confiée aux Apôtres et perpétuée par l'Église (Tradition) et mise par écrit (Écriture) (*DV* 7-10)[11]. Enfin, l'Écriture et la Tradition sont intimement unies, constituant un unique dépôt, et elles agissent l'une sur l'autre.

Alors qu'il était, et qu'il est toujours pour certains, de bon ton de mettre en doute la vérité et l'historicité des Écritures, le Concile affirme, tout en faisant la part du genre littéraire :

> *… les livres de l'Écriture enseignent fermement, fidèlement et sans erreur la vérité que Dieu pour notre salut a voulu voir consignée dans les Lettres sacrées.* (*DV* 11)

Pour chacun d'entre nous, c'est une incitation à lire et à connaître la Sainte Écriture et tout particulièrement les Évangiles. Le Concile nous y exhorte encore vivement :

> *Dans les Saints Livres…,*dit-il, *le Père qui est aux cieux vient avec tendresse au-devant de ses fils et entre en conversation avec eux ; or, la force et la puissance que recèle la parole de Dieu sont si grandes qu'elles constituent, pour l'Église, son point d'appui et sa vigueur et, pour les enfants de l'Église, la force de leur foi, la nourriture de leur âme, la source pure et permanente de leur vie spirituelle.*(*DV* 21)
>
> *…Le saint Concile exhorte de façon insistante et spéciale tous les chrétiens, et notamment les membres des ordres religieux, à apprendre, par la lecture fréquente des divines Écritures, "la science éminente de Jésus-Christ"(Ph 3,8). "En effet, l'ignorance des Écritures, c'est l'ignorance du Christ"*[12].
>
> *… Qu'ils se rappellent aussi que la prière doit aller de pair avec la lecture de la Sainte Écriture, pour que s'établisse le dialogue entre Dieu et l'homme, car "nous lui parlons quand nous prions, mais nous l'écoutons quand nous lisons les oracles divins"*[13]. (*DV* 25)

---

[11] La Tradition et l'Écriture portent bien sûr aussi sur l'Ancien Testament : c'était déjà la parole de Dieu qui était mise par écrit, et le Christ l'a confiée aux Apôtres tout comme la révélation nouvelle, en un unique dépôt.

[12]Saint Jérôme, *Comm. In Is.*, Prol.(PL 24, 17) : "Ignoratio enim Scripturarum ignoratio Christi est." cf. Benoît XV, encyclique *Spiritus Paraclitus* : *Enchiridion biblicum (EB)* 475-480. Pie XII, encyclique *Divino afflante* : *EB* 544.

[13]Saint Ambroise, *De officis ministrorum* I, 20,88 (PL 16, 50) : "Illum alloquimur, cum oramus ; illum audimus, cum divina legimus oracula. "

Saint Jérôme disait également : « Quand tu pries, tu parles à l'Époux ; quand tu lis, c'est lui qui te parle.[14] » Ces remarques valent particulièrement pour l'Évangile qui nous fait connaître Jésus et par Jésus le Père.

Pour conclure le Concile fait un parallèle entre l'Eucharistie et la Sainte Écriture.

> *… De même que l'Église reçoit un accroissement de vie par la fréquentation assidue du mystère eucharistique, ainsi peut-on espérer qu'un renouveau de vie spirituelle jaillira d'une vénération croissante pour la parole de Dieu, qui "demeure à jamais" (Is 40,8 ; cf. 1P 1,23-25)* (*DV* 26)

LUMEN GENTIUM

Dans les éditions des textes conciliaires figure en première place la constitution *Lumen gentium, La lumière des peuples*. Cette place s'explique par le sujet du document : l'Église. Voici l'introduction :

> *Le Christ est la lumière des peuples : réuni dans l'Esprit-Saint, le saint Concile souhaite donc ardemment, en annonçant à toutes créatures la bonne nouvelle de l'Évangile répandre sur tous les hommes la clarté du Christ qui resplendit sur le visage de l'Église (cf. Mc 16,15). L'Église étant, dans le Christ, en quelque sorte le sacrement, c'est-à-dire à la fois le signe et le moyen de l'union intime avec Dieu et de l'unité de tout le genre humain, elle se propose de préciser davantage, pour ses fidèles et pour le monde entier, en se rattachant à l'enseignement des précédents Conciles, sa propre nature et sa mission universelle. À ce devoir qui est celui de l'Église, les conditions présentes ajoutent une nouvelle urgence : il faut en effet que tous les hommes, désormais plus étroitement unis entre eux par les liens sociaux, techniques, culturels, réalisent également leur pleine unité dans le Christ.* (*LG* 1)

Le même phénomène rencontré à propos du document sur la Révélation divine se retrouve vis-à-vis de l'Église : le protestantisme la considère avant tout comme une réalité spirituelle, invisible. Dès lors une certaine théologie de Contre-réforme voit l'Église comme une réalité d'abord institutionnelle, visible[15]. Vatican II va apporter la véritable réponse au protestantisme avec *Lumen gentium* (21 novembre 1964), en renouant avec la tradition patristique et médiévale de l'Église comme mystère.

---

[14] *Ep.* 22, ad Eustochium, n.25 : "Oras : loqueris ad Sponsum ; legis : ille tibi loquitur."

[15] Ainsi saint Robert Bellarmin († 1621), qui écrit : « L'Église en effet est une réunion des hommes aussi visible et palpable que l'est le rassemblement du peuple romain, ou le royaume de France, ou la république de Venise. » (*De conversiis*, l. 3, ch. 2, vers la fin).

L'Église unit un aspect visible et un aspect invisible. L'Église terrestre, société organisée hiérarchiquement, discernable aux yeux, et l'Église enrichie des biens célestes, Corps mystique du Christ, communauté spirituelle, ne doivent pas être considérées comme deux choses, mais constituent au contraire une seule réalité faite d'un double élément humain et divin. *Lumen gentium* fournit la clé pour relier l'aspect visible et l'aspect invisible de l'Église, en la comparant au mystère du Verbe incarné, dont la nature humaine est comme un organe au service de sa divinité, ce qui revient à les mettre dans un rapport de sacramentalité, le visible étant sacrement, c'est-à-dire signe et instrument, de l'invisible. La communauté des croyants, hiérarchiquement constituée, est sacrement de l'union théologale des hommes avec Dieu[16].

Bien qu'il n'y ait qu'un seul sujet de l'Église (l'Église catholique), de nombreux éléments ecclésiaux peuvent exister hors de ses limites visibles[17]. Cet approfondissement doctrinal a une importance considérable pour l'œcuménisme[18].

Lumen gentium détaille ensuite la constitution de l'Église, qui est un peuple nouveau, une communion unissant tous les fidèles, en insistant sur leur sacerdoce commun (ch. 2, *LG* 9-17)[19].

... tous les disciples du Christ, persévérant dans la prière et la louange de Dieu (cf. Ac 2,42-47), doivent s'offrir en victimes vivantes,

[16] Cf. *LG* 1 : « L'Église étant, dans le Christ, comme le sacrement, c'est-à-dire à la fois le signe et l'instrument de l'union intime avec Dieu et de l'unité de tout le genre humain » ; *LG* 9 qui présente l'Église comme « le sacrement visible de cette unité salutaire » ; *LG* 48 : « le sacrement universel du salut »...

[17] *LG* 8 : « L'Église du Christ subsiste dans l'Église catholique... bien que des éléments nombreux de sanctification et de vérité se trouvent hors de ses structures, éléments qui, appartenant proprement par don de Dieu à l'Église du Christ, appellent à l'unité catholique. » Le Cardinal Ratzinger développera ces points, cf. *Conférence* des 25-27 février 2000 (DC 2000, p. 310-311).

[18] Toute la doctrine du document sur l'œcuménisme *Unitatis redintegratio* repose sur cet approfondissement.

[19] *LG* 10 précise les rapports entre sacerdoce commun et sacerdoce ministériel : « Le sacerdoce commun des fidèles et le sacerdoce ministériel ou hiérarchique, bien qu'il y ait entre eux une différence essentielle et non seulement de degré, sont cependant ordonnés l'un à l'autre... »

saintes, agréables à Dieu (cf. Rm 12,1), porter témoignage du Christ sur toute la surface de la terre et rendre raison, sur toute requête, de l'espérance qui est en eux d'une vie éternelle (cf. 1P 3,15).

Les fidèles..., de par le sacerdoce royal qui est le leur, concourent à l'offrande de l'Eucharistie et exercent leur sacerdoce par la réception des sacrements, la prière et l'action de grâces, le témoignage d'une vie sainte, et par leur renoncement et leur charité effective. (*LG* 10)

La communion des fidèles est structurée par la hiérarchie (ch. 3, *LG* 18-29).

Lumen gentium se termine par un chapitre sur Notre Dame (initialement, il était prévu de lui consacrer un document entier) : cette insertion, plutôt que de réduire l'importance de Marie, l'a plutôt exaltée. En effet, l'étude qui lui est consacrée vient au terme de celles sur les différentes catégories de fidèles, tous appelés à la sainteté. Ainsi Notre Dame apparaît comme le membre le plus éminent de l'Église, comme une réalisation exemplaire de son être achevé dans la gloire céleste. Alors que les textes du Concile n'en font pas mention, Paul VI, le jour même de la promulgation de *Lumen gentium* (discours de clôture de la troisième session, le 21 novembre 1964), lui a décerné le titre de Mère de l'Église, sous les acclamations des Pères, qui - il faut le reconnaître - n'étaient cependant pas unanimes.

Ce texte nous incite à reconsidérer ce que recouvre notre appartenance au peuple de Dieu qu'est l'Église. En tant que membre du corps mystique du Christ qui est l'Église, chaque chrétien doit d'abord l'aimer, la respecter et parfois aussi souffrir par elle. Si l'Église est divine, elle est aussi humaine. Aimer l'Église, c'est prier pour l'Église, sa hiérarchie, le Pape, les évêques, les prêtres, les diacres, les religieux et les religieuses, les laïcs consacrés, les fidèles et tous les hommes qui demeurent accessibles à sa parole ; aimer l'Église, c'est avoir un réel souci de vivre selon son enseignement ; la respecter, c'est éviter toute parole blessante, toute atteinte à la charité ; enfin souffrir par l'Église, c'est accepter son enseignement, parfois dans l'incompréhension, mais toujours dans l'espérance théologale qui ne déçoit pas. Dieu pourvoira à toute chose en son temps.

Les réflexions sur ces deux textes ont pour but de nous inciter à lire l'ensemble des documents conciliaires dans la lumière de l'enseignement du *Catéchisme de l'Église catholique.*

D'autres textes du Concile sont particulièrement importants. Je pense en particulier à la constitution pastorale *Gaudium et spes* sur l'Église dans son rapport au

monde (7 décembre 1965), dont les affirmations tendent à montrer que tant l'histoire du salut que l'histoire humaine dans son ensemble, voire l'histoire du monde, trouvent leur accomplissement eschatologique dans le Christ[20]. Notons que Mgr Wojtyla a pris une part importante à la rédaction de ce document[21]. Il faudrait aussi parler de la déclaration sur la liberté religieuse *Dignitatis humanæ*, où l'Église affirme l'indépendance spirituelle des personnes et des associations vis-à-vis de l'État, spécialement dans le domaine religieux (n°1)[22], ce qui ne revient nullement à relativiser la vérité religieuse ou à affirmer qu'elle n'oblige pas. En effet *Dignitatis humanæ* (n°1) souligne que Dieu a lui-même révélé aux hommes la vraie religion, qui subsiste dans l'Église catholique[23], et que les hommes sont tenus de chercher la vérité religieuse et d'y être fidèles une fois qu'ils l'ont connue[24]. Ce devoir est donc d'ordre moral, il fait appel à la libre responsabilité de la personne humaine[25], en qui la vérité ne peut s'imposer que par sa propre force[26], ce qui exclut toute contrainte de la part de la société civile, et c'est cela que *Dignitatis humanæ* entend par liberté religieuse[27]. Le *Catéchisme* précise :

> *Le droit à la liberté religieuse ne peut être de soi ni illimité (cf. Pie VI, bref "Quod aliquantum"), ni limité seulement par un "ordre public" conçu de manière positiviste ou*

---

[20] *Gaudium et spes*, n° 10, 38 et 45.

[21] Alors archevêque de Cracovie, Mgr Wojtyla est entré dans la sous-commission centrale chargée de coordonner les travaux rédactionnels du schéma XIII en novembre 1964, à la fin de la troisième session. Précisons que la sous-commission centrale est la première des dix sous-commissions subdivisant la commission mixte chargée du projet (cette commission mixte comprend des membres de la commission théologique et de la commission pour l'apostolat des laïques).

[22] *DH* 1 : « Toujours plus nombreux sont ceux qui revendiquent pour l'homme la possibilité d'agir en vertu de ses propres options et en toute libre responsabilité ; non pas sous la pression d'une contrainte, mais guidé par la conscience de son devoir. De même requièrent-ils que soit juridiquement délimité l'exercice de l'autorité des pouvoirs publics, afin que le champ d'une franche liberté, qu'il s'agisse des personnes ou des associations, ne soit pas trop étroitement circonscrit. Cette exigence de liberté dans la société humaine regarde principalement ce qui est l'apanage de l'esprit humain, et, au premier chef, ce qui concerne le libre exercice de la religion dans la société. »

[23] *DH* 1 : « Dieu a lui-même fait connaître au genre humain la voie par laquelle, en le servant, les hommes peuvent dans le Christ obtenir le salut et parvenir à la béatitude. Cette unique vraie religion, nous croyons qu'elle subsiste dans l'Église catholique et apostolique »

[24] *DH* 1 : « « tous les hommes sont tenus de chercher la vérité, surtout en ce qui concerne Dieu et son Église, et quand ils l'ont connue, de l'embrasser et de lui être fidèles. »

[25] *DH* 1 (début) : « Toujours plus nombreux sont ceux qui revendiquent pour l'homme la possibilité d'agir en vertu de ses propres options et en toute libre responsabilité ; non pas sous la pression d'une contrainte, mais guidé par la conscience de son devoir. »

[26] *DH* 1 (vers la fin) : « Le Concile déclare que ce double devoir [de chercher la vérité, et de lui être fidèle] concerne la conscience [morale] de l'homme et l'oblige, et que la vérité ne s'impose que par la force de la vérité elle-même qui pénètre l'esprit avec autant de douceur que de puissance. »

[27] *DH* 1 : « La liberté religieuse que revendique l'homme dans l'accomplissement de son devoir de rendre un culte à Dieu concerne son immunité de toute contrainte dans la société civile ».

naturaliste (cf. Pie IX, encyclique "Quanta cura"). Les "justes limites" qui lui sont inhérentes doivent être déterminées pour chaque situation sociale par la prudence politique, selon les exigences du bien commun, et ratifiées par l'autorité civile selon des "règles juridiques conformes à l'ordre moral objectif" (DH 7). (Catéchisme de l'Église catholique 2109)

Après avoir tiré quelques idées maîtresses de deux documents essentiels du Concile, il convient de s'interroger cinquante ans après son début sur la façon dont il a été reçu et sur la façon de le recevoir.

« Écoute, ô mon fils, les préceptes du maître, et incline l'oreille de ton cœur » : avoir une âme de disciple.

Saint Benoît (480-547) débute le Prologue de sa Règle monastique par des paroles qui heurtent notre esprit individualiste : « Écoute, ô mon fils, les préceptes du maître et incline l'oreille de ton cœur. Reçois volontiers l'exhortation d'un père si bon et mets-la en pratique, afin de revenir par le labeur de l'obéissance à celui dont t'avait détourné la lâcheté de la désobéissance[28]. »Plus loin il écrira : « S'il appartient au maître de parler et d'enseigner, il convient au disciple de se taire et d'écouter[29]. »

Il est clair pour chacun d'entre nous que, s'il y a eu un avant-Concile et un Concile, il y a surtout eu un après-Concile, un pseudo-concile, pourrait-on dire, un concile parallèle. *Concilium* en latin veut dire "assemblée", "réunion". Les membres de cette pseudo-assemblée étaient, sont parfois encore, très variés. Il y a ceux qui ont voulu voir dans le Concile l'occasion d'une ouverture sans frein au monde pour qu'enfin la "liberté" entre dans l'Église. Il y a aussi ceux qui, rigides, se sont opposés à la mise en œuvre d'un Concile qu'ils jugeaient responsable de tous les maux.

Tout d'abord il faut tenir fermement que, lors du Concile Vatican II, l'épiscopat réuni *cum Petro et sub Petro* avait l'intention d'apporter un enseignement à l'Église universelle : la visée pastorale du Concile n'exclut pas pour autant son caractère doctrinal. Dans les documents du Concile, certains sont avant tout doctrinaux, comme le document sur la Révélation divine ou celui sur l'Église. S'il est vrai que le Concile n'a proposé aucune doctrine au moyen d'un acte définitif, cela ne signifie pas pour autant

[28] Règle de saint Benoît, *Prologue* : « Ausculta, o fili, præcepta magistri et inclina aurem cordis tui et admonitionem pii patris libenter excipe et efficaciter comple ; ut ad eum per obedientiæ laborem redeas, a quo per inobedientiæ desidiam recesseras. »

[29] Règle de saint Benoît, *Du silence*, chapitre 6 : « Nam loqui et docere magistrum condecet : tacere et audire discipulo convenit. »

que le Concile transmettrait simplement une doctrine provisoire ou encore des opinions autorisées. Il est clair que les affirmations du Concile qui reprennent des vérités de foi ou des enseignements ayant été antérieurement proposés comme définitifs par l'Église requièrent une adhésion pleine et définitive[30]. Les autres enseignements doctrinaux du Concile requièrent des fidèles un assentiment religieux de la volonté et de l'intelligence qui est de l'ordre de l'obéissance. Enfin dans les autres cas (jugements sur des questions d'ordre social, affirmations non doctrinales), les enseignements seront reçus avec respect et gratitude[31].

Alors qu'approche le début de l'Année de la foi, comment écouter l'enseignement du Concile ? Comment le comprendre et l'interpréter, ou, en termes plus techniques, comment accomplir une juste "herméneutique" du Concile ? À quelles sources s'abreuver sans risquer de se tromper ? Il est frappant de voir comment les opinions divergent en face de cette question préliminaire, incontournable et d'une extrême importance.

Lors du Concile de Trente, l'interprétation des textes conciliaires était réservée au Magistère suprême, selon la bulle *Benedictus Deus* du 25 janvier 1564 :

> *En outre, afin d'éviter le désordre ou la confusion qui pourraient naître s'il était permis à tout un chacun de publier, comme il l'entend, ses propres commentaires et interprétations des décrets du Concile, Nous ordonnons à tous, en vertu de notre autorité apostolique..., que personne n'ait l'audace de publier sans notre autorisation des commentaires, gloses, annotations, explications, et toute autre forme d'interprétation des décrets de ce Concile, de quelque manière que ce soit, ou de déterminer quoi que ce soit au nom de qui que ce soit, même sous le prétexte d'une meilleure confirmation ou exécution des décrets, ou en alléguant d'autres raisons éminentes.*[32]

Dans la conclusion d'un article intitulé *L'herméneutique de Vatican II. Réflexions sur la face cachée d'un débat*, Gilles Routhier, prêtre et professeur de théologie et de sciences religieuses à l'université Laval au Québec, évoque cette question :

> *La plus grande évolution que nous avons repérée en retraçant l'évolution de l'herméneutique de Vatican II tient essentiellement au fait que, au cours de la première période (avant les années 1980), l'interprétation du Concile, réalisée par les théologiens et*

[30] Fernando Ocariz, *À propos de l'adhésion au Concile Vatican II*, *Osservatore Romano* en français, n°49, jeudi 8 décembre 2011, p. 8/9.
[31] Cf. Congrégation pour la doctrine de la foi, Instruction *Donum veritatis*, 24 mai 1990, n° 23-31.
[32] Denzinger (édition 1996), n°1849.

le magistère, soit celui des évêques ou du pape, était au service de la connaissance et de la promotion de son enseignement et voulait en favoriser la mise en œuvre…

L'interprétation de Vatican II est aujourd'hui utilisée soit pour favoriser un rapprochement avec un groupe dissident, au prix d'un affaiblissement de la force et de la portée de ses enseignements, soit pour abaisser l'autorité des décisions conciliaires, réviser ses textes ou en annuler simplement les enseignements… Cette pusillanimité à s'engager clairement en faveur des enseignements conciliaires, les écornant au passage, fait également un grand tort au magistère de l'église catholique, qu'on ne respecte pas puisqu'il minimise lui-même l'enseignement produit par un de ses organes les plus autorisés…[33]

Bienheureux Jean XXXIII

Le jugement de ce théologien connu est inquiétant. Qui donc utilise aujourd'hui l'interprétation de Vatican II pour favoriser un rapprochement avec un groupe dissident ? Qui donc affaiblit la force et la portée des enseignements du Concile, révise les textes et annule ses enseignements ? La réponse la plus immédiate n'est-elle pas le Saint-Père lui-même ? Il disait, le jour de l'inauguration de son Pontificat :

Mon véritable programme de gouvernement est de ne pas faire ma volonté, de ne pas poursuivre mes idées, mais, avec toute l'Église, de me mettre à l'écoute de la parole et de la volonté du Seigneur, et de me laisser guider par lui, de manière que ce soit lui-même qui guide l'Église en cette heure de notre histoire[34].

Qui donc est dans l'illusion ?

[33] Gilles Routhier, *L'herméneutique de Vatican II. Réflexions sur la face cachée d'un débat*,dans *Recherches de science religieuse*, janvier-mars 2012, tome 100/1, p. 60.
[34] Benoît XVI, homélie de la Messe inaugurale du Pontificat, 24 avril 2005.

On remarquera avec intérêt que l'interprétation du Concile est ici réalisée avant les années 1980 par "les théologiens et le magistère". Les théologiens sont même mentionnés avant le Magistère. Il faut affirmer, contre cette opinion, qu'une interprétation authentique des textes conciliaires ne peut être faite que par le Magistère de l'Église.

Un disciple de saint Benoît a peut-être quelque chose à ajouter. Au commencement de sa Règle, il a précisé de façon aimable à celui qui voudrait le suivre, à son fils, une disposition qu'il doit s'attacher à établir en son cœur : la docilité. Au sein d'un monastère, chacun sait que l'écoute aimante du Père Abbé, tant dans le contact personnel qu'en réunion communautaire, est l'assurance d'une vie dans la vérité et la paix. La joie d'une communauté dépend en très grande partie, pour ne pas dire totalement, de la vie, de la force, du lien sacré établi entre l'Abbé et ses moines. La discussion, mère du murmure et de l'insoumission, amène immanquablement à la division. Dom Delatte, troisième Abbé de Saint-Pierre de Solesmes, écrit, en commentant le passage du Prologue cité plus haut : « Depuis la chute originelle, la créature n'a qu'une voie pour s'éloigner de Dieu, la désobéissance, avec le vieil Adam ; elle n'a aussi qu'une voie pour revenir, l'obéissance, avec l'Adam nouveau. [35]»

Saint Pierre d'Alcantara, répondant à un seigneur qui s'écriait : « Tout va mal ! », disait : « Faites-vous un cœur bon, ce sera déjà une partie du monde qui ira bien. »

Il en va de même au sein de l'Église. Le chrétien authentique, le théologien authentique, doit avoir l'oreille docile à l'enseignement du Saint-Père qui lui indique la route, tel le pasteur qui conduit ses brebis. « *Ubi Petrus, ibi Ecclesia ; ubi Ecclesia, ibi vita æterna* », écrivait saint Ambroise[36]. Depuis plusieurs années, le Vatican s'est doté d'un site *internet* qui permet un accès facile aux homélies et aux allocutions du Saint-Père. Alors que l'on parle partout de formation continue, les chrétiens tireraient le plus grand profit à s'imprégner de cet enseignement riche et nourrissant, tant pour la vie spirituelle que pour l'intelligence de la foi. Le Seigneur n'a pas besoin d'idéologues ni de raisonneurs, il a besoin de disciples.

Conclusion

Pour conclure, voici un extrait d'une lettre écrite par Dom Jean Roy, deuxième Abbé de Fontgombault, à Monseigneur Lefebvre le 18 février 1976 :

[35] Dom Delatte, *Commentaire sur la Règle de saint Benoît*, p. 3-4, éd. Solesmes, 1985.
[36] Saint Ambroise, *Enarr*, in Ps. XL, n. 30.

*Malgré ses imperfections, ses faiblesses, voire telle ou telle ambiguïté (un Concile est une œuvre à la fois divine et humaine), le II*ème *Concile du Vatican ne fait guère que reprendre des vérités qui appartiennent par ailleurs à l'enseignement du Magistère soit ordinaire soit extraordinaire de l'Église. Pris dans son ensemble, il donne à l'Église d'aujourd'hui des normes précieuses qui, bien observées, nous eussent sauvés de la crise que nous subissons. Ce qui est moins bon dans les textes conciliaires doit s'interpréter à la lumière de l'ensemble de ces textes et à la lumière de toute la tradition catholique. C'est d'ailleurs pourquoi les progressistes ont rejeté le Concile, au moins le vrai Concile, alors qu'ils se couvraient du nom du Concile pour se livrer à leurs aberrations. Mais pourquoi nous, ne nous sommes-nous pas appuyés davantage sur le Concile, le vrai, dans tout ce qu'il a d'excellent, pour lutter contre la subversion et travailler à l'avènement du Royaume de Dieu ?* [37]

Alors que s'approche l'Année de la foi, les chrétiens auront grand intérêt à relire les textes du Concile ou au moins à s'arrêter à l'un de ses meilleurs fruits, le *Catéchisme de l''Église catholique,* « instrument valable et autorisé au service de la communion ecclésiale » et « norme sûre pour l'enseignement de la foi.[38] » Cette année sera une occasion propice pour que tous les fidèles comprennent plus profondément que le fondement de la foi chrétienne est « la rencontre avec un événement, avec une Personne, qui donne à la vie un nouvel horizon et par là son orientation décisive[39] ». « De nos jours aussi, la foi est un don à redécouvrir, à cultiver et dont il faut témoigner », fin que le Seigneur « accorde à chacun de nous de vivre la beauté et la joie d'être chrétiens[40] ».

En vous remerciant de votre patience, et comme il me reste un peu de temps, je termine en vous lisant encore un discours de Pie XII, qui date de plus de soixante-cinq ans, mais semble plus actuel encore maintenant qu'au jour où il a été prononcé. Le Pape s'adressait à la jeunesse d'Action Catholique italienne et lui disait :

"Dans l'histoire de l'Église - vous le savez- il y a toujours eu des périodes difficiles et particulièrement troublées. Presque toujours il s'agissait de problèmes qui exigeaient une solution rapide et appropriée. Rappelez-vous les invasions barbares qui menaçaient d'anéantir la civilisation chrétienne naissante ; songez aux luttes pour la libre élection du Pontife Romain en face des ingérences abusives de souverains orgueilleux et de

[37]Cette stratégie était une idée maîtresse du Père Abbé.
[38]Jean-Paul II, Constitution apostolique *Fidei depositum* (11 octobre 1992), dans le *Catéchisme de l'Église catholique,* p.8.
[39] Benoît XVI, Lettre encyclique *Deus caritas est*, 25 décembre 2005, n. 1.
[40]Benoît XVI, Homélie pour la fête du baptême du Seigneur, 10 janvier 2010.

puissantes familles ; rappelez-vous le néfaste schisme d'Occident, le "philosophisme", et toute l'apostasie progressive tendant à la déchristianisation totale de la société humaine.

Durant ces périodes, ceux qui s'en seraient tenus aux apparences auraient cru à de réels périls pour l'existence de l'Église ou tout au moins pour son œuvre parmi les hommes. Mais en fait, avec l'aide de son Créateur divin et Chef invisible, elle y a toujours trouvé jusqu'à des occasions de progrès : une précision accrue de sa doctrine, un renouveau admirable de sainteté en son sein, et, grâce à ses missions, l'extension de son apostolat à d'autres terres. À côté des prévaricateurs Dieu suscite des Saints ; aux hérétiques, il oppose les Docteurs ; la violence des empereurs autocrates est contenue par la vaillance des Papes ; cependant que la soi-disant réforme protestante est combattue par l'œuvre grandiose de la restauration catholique.

Chers fils ! Aujourd'hui le monde traverse une de ses périodes les plus graves, et ce n'est pas la première fois que Nous signalons le danger aux hommes effrayés devant le contraste entre la lumière d'un gigantesque progrès technique et l'obscurité d'une funeste décadence morale, non seulement du fait d'une immodestie toujours plus audacieuse dans la tenue, la mode, les spectacles, mais surtout en raison d'une négation progressive des vérités fondamentales sur lesquelles reposent les commandements divins et la conduite chrétienne de la vie. Il semble que les structures humaines rendent chaque jour plus difficile aux hommes le chemin vers la connaissance, l'amour et le service de Dieu, comme vers la fin ultime qui est sa possession dans sa gloire et sa félicité.

En face d'une telle désorientation, devant une telle haine et de telles ténèbres, l'Église demeure continuellement vigilante avec sa lumière et son amour. Et dans l'Église - Nous le savons – d'innombrables phalanges d'âmes d'élite sont prêtes à n'importe quelle entreprise, à n'importe quel holocauste pour l'aider à sauver encore une fois le monde.

Êtes-vous prêts à prouver votre amour pour l'Église, pour le Pape ? Certains leur livrent une terrible guerre avec une stratégie perfide et une tactique sournoise : voulez-vous combattre pour eux et avec ***eux ?***

Les hommes meurent, même ceux qui paraissent immortels ; les institutions humaines s'écroulent ; les crépuscules les plus imprévisibles se succèdent les uns après

les autres. Mais l'Église assiste avec sérénité **à** toute aube nouvelle et est réchauffée par les rayons naissants de tout nouveau soleil." [41]

Les textes du Concile

4 constitutions (elles ont un caractère plus doctrinal) :

- la Révélation, ***Dei Verbum*** (18 novembre 1965) : la Révélation, sa transmission, l'inspiration, l'Ancien et le Nouveau Testament, l'Écriture Sainte dans la vie de l'Église (2344 voix contre 2)

- l'Église, ***Lumen gentium*** (21 novembre 1964) : le mystère de l'Église, le peuple de Dieu, l'épiscopat, les laïcs, l'appel à la sainteté, les religieux, l'eschatologie, Notre-Dame (2151 voix contre 5)

- la liturgie, ***Sacrosanctum concilium*** (4 décembre 1963) : les principes généraux de la liturgie, les différents actes liturgiques, le cadre liturgique (2147 voix contre 4)

- l'Église dans le monde de ce temps, ***Gaudium et spes*** (7 décembre 1965) : l'Église et la vocation humaine (dignité de la personne, bien commun), le chrétien face aux problèmes de ce temps (famille, culture, économie, politique, problèmes internationaux) (2309 voix contre 75)

Benoît XVI

[41] Allocution à la Jeunesse italienne d'Action Catholique, 4 novembre 1955.

9 décrets (de caractère plus disciplinaire et pratique) :

- la charge pastorale des évêques, ***Christus Dominus*** (28 octobre 1965) : les évêques et l'Église universelle, les évêques et leurs diocèses, la coopération avec les autres églises (2319 voix contre 2)

- le ministère et la vie des prêtres, ***Presbyterorum ordinis*** (7 décembre 1965) : leurs charges, relations avec les évêques, les autres prêtres, les laïcs, leur vie et recherche de sainteté (2390 voix contre 4)

- la formation des prêtres, ***Optatam totius*** (28 octobre 1965) : les vocations sacerdotales, les séminaires, la formation spirituelle, intellectuelle, pastorale, la formation permanente (2318 voix contre 3)

- la vie religieuse, ***Perfectae caritatis*** (28 octobre 1965) : les principes généraux de rénovation, la nature de la vie religieuse et ses différentes formes, les questions pratiques (2325 voix contre 4)

- l'apostolat des laïcs, ***Apostolicam actuositatem*** (18 novembre 1965) : la vocation des laïcs à l'apostolat, ses différents champs et modes, son insertion dans l'Église, la formation (2340 voix contre 2)

- l'activité missionnaire de l'Église, ***Ad gentes*** (7 décembre 1965) : la théologie des missions, le travail missionnaire, les ouvriers de la mission (2394 voix contre 5)

- l'œcuménisme, ***Unitatis redintegratio*** (21 novembre 1964) : les principes catholiques de l'œcuménisme, En son exercice, l'Église et les communautés séparées (2137 voix contre 11)

- les Églises orientales catholiques, ***Orientalium Ecclesiarum*** (21 novembre 1964) : leur égalité sous l'autorité du Pape, respect de leur patrimoine, maintien du système patriarcal, discipline des sacrements, rapports avec les orientaux séparés (2110 voix contre 19)

- les moyens de communication sociale, ***Inter mirifica*** (4 décembre 1963) : la doctrine de l'Église (loi morale, droit à l'information, devoirs des différents intéressés), l'action pastorale de l'Église (ses agents et initiatives, la formation des producteurs et usagers, les organismes ecclésiaux) (1960 voix contre 164)

3 déclarations (formule nouvelle, visant à faire connaître à tous le point de vue de l'Église sur des sujets d'intérêt commun) :

- la liberté religieuse, ***Dignitatis humanae*** (7 décembre 1965) : les principes généraux (respect des consciences, devoir de chercher la vérité, dimension communautaire de la religion), la lumière de la révélation (liberté de l'acte de foi,

action du Christ, des Apôtres, de l'Église au cours des âges, liberté et devoir de celle-ci) (2308 voix contre 70)

- les relations avec les religions non chrétiennes, ***Nostra aetate*** (28 octobre 1965) : les diverses religions (religions naturelles, hindouisme, bouddhisme), la religion musulmane, la religion juive, le respect mutuel (2221 voix contre 88)

- l'éducation chrétienne, ***Gravissimum educationis*** (28 octobre 1965) : l'éducation en général, les responsables, l'école. (2290 voix contre 35)

- :- :- :- :- :-

CDs DU TEMPS LITURGIQUE

- Abbaye Notre-Dame de Triors : **6e au 9e dimanches après la Pentecôte**, enregistré en collaboration avec la Schola Saint Grégoire ;

- Abbaye Notre-Dame de Triors : **10e au 14e dimanches après la Pentecôte**, enregistré en collaboration avec la Schola Saint Grégoire ;

- Abbaye Notre-Dame de Triors : **15e au 19e dimanches après la Pentecôte**, enregistré en collaboration avec la Schola Saint Grégoire ;

- Abbaye Notre-Dame de Triors : **20e au 23e dimanches après la Pentecôte**, enregistré en collaboration avec la Schola Saint Grégoire (contient la fête du Christ Roi) ;

- Abbaye St Pierre de Solesmes (Sarthe) : **9e, 18e, 24e, 26e, 27e et 33e dimanches du Temps Ordinaire**, dirigé par Dom Gajard (2 CD, contient la fête du Christ Roi) ;

- Abbaye ND d'Argentan (Orne) : **Toussaint (1er novembre) et Défunts (2 novembre)**, messes et office, dirigé par la Schola Saint Grégoire ;

- Abbaye ND de Fontgombault (Indre) : **Défunts (2 novembre)**, messe ;

- Abbaye St Pierre de Solesmes (Sarthe) : **Défunts (2 novembre)**, messe et office, dirigé par Dom Gajard (contient la messe de la Dédicace) ;

- Abbaye ND d'Argentan (Orne) : **Christ Roi**, messe et office, dirigé par la Schola Saint Grégoire (contient l'Epiphanie) ;

- :- :- :- :- :-

CD « OREMUS »

A COMMANDER !!

10 € - FRAIS DE PORT OFFERT

Les partitions grégoriennes correspondant aux pièces enregistrées sont disponibles sur le site de la Schola Saint-Grégoire : www.schola-st-gregoire.org

1 Asperges me 7ème mode, ton simple
2 Asperges me 7ème mode, ton solennel
3 Asperges me 4ème mode
4 Vidi aquam (Temps Pascal)
5 Versets et oraison de l'aspersion
6 Salutation d'entrée, première formule (forme ordinaire)
7 Salutation d'entrée, deuxième formule (forme ordinaire)
8 Préparation pénitentielle (forme ordinaire)
9 Gloria I
10 Gloria II
11 Gloria IV
12 Gloria VIII
13 Gloria IX
14 Gloria X
15 Gloria XI
16 Gloria XII
17 Gloria XV
18 Formule d'entrée (forme extraordinaire)
19 Collecte de l'Épiphanie
20 Collecte du dimanche des Rameaux
21 Collecte de la Vigile de la Pentecôte
22 Oraison du Samedi des IV temps d'Avent (1) (forme extraordinaire)
23 Finale de la première lecture (forme ordinaire)
24 Finale de la deuxième lecture (forme ordinaire)
25 Dialogue avant l'Évangile (forme ordinaire)
26 Dialogue avant l'Évangile (forme extraordinaire)
27 Acclamation après l'Évangile (forme ordinaire)
28 Credo I
29 Credo III
30 Secrète du Mercredi des Cendres (forme extraordinaire)
31 Secrète de la Vigile pascale
32 Secrète du dimanche dans l'octave de Pâques (forme extraordinaire)
33 Secrète du 5ème dimanche de Pâques (4ème après Pâques)
34 Conclusion de la secrète (forme extraordinaire)
35 Préface des jours ordinaires, ton simple
36 Préface de la Trinité et des dimanches, ton solennel
37 Anamnèse, ton simple (forme ordinaire)
38 Anamnèse, ton solennel (forme ordinaire)
39 Doxologie, ton simple (forme ordinaire)
40 Doxologie, ton solennel (forme ordinaire)
41 Invitation à la prière du Notre Père (forme ordinaire)
42 Invitation au Notre Père et chant du Notre Père (forme extraordinaire)
43 Embolisme du Notre Père (forme ordinaire)
44 Rites de la paix (forme ordinaire)
45 Rite de la paix (forme extraordinaire)
46 Postcommunion du Mercredi des Cendres
47 Postcommunion de la Vigile Pascale
48 Postcommunion de la Trinité
49 Oraison super populum du 2ème mercredi de carême
50 Bénédiction finale
51 Ite missa est I
52 Ite missa est alleluia (Octave de Pâques)
53 Ite missa est II
54 Ite missa est IV
55 Ite missa est VIII
56 Ite missa est IX-X
57 Ite missa est XI
58 Ite Missa est XI B
59 Ite missa est XII
60 Ite missa est XV (XVI, XVII)
61 Benedicamus Domino XVII
62 Oraison du Vendredi Saint Pro Ecclesia
63 Ecce lignum du Vendredi Saint
64 Alleluia de la Vigile Pascale

CONSEILS DE DOM GAJARD

CARNET FAMILIAL

NAISSANCE

de **Jeanne SOULLIER,** le 1er juillet 2012, fille de Monsieur et Madame Athanase SOULLIER et petite-fille de Monsieur et Madame Jean-Claude LORVOIRE.

MARIAGE

de **Mademoiselle Anne LALAUT** et de **Monsieur Eric GOUDOT**, le 4 août 2012 à Charenton-le Pont. Le consentement des époux a été reçu par **Monseigneur Jacques HABERT**, Evêque de Séez.

FESTIVITES A L'ABBAYE NOTRE DAME D'ARGENTAN

Le 12 septembre 2012, la communauté a rendu grâces pour le 100e anniversaire de la reprise du titre abbatial qui avait été perdu à la Révolution. **Dom de PREVILLE**, moine de Solesmes et supérieur ecclésiastique de la communauté, a présidé la messe d'action de grâces. En effet, le 12 septembre 1912, en la fête du saint nom de Marie, Mère Saint-Pierre, alors Supérieure, reçut la bénédiction abbatiale de Mgr Bardel, évêque de Séez.

Le 17 septembre, **Monseigneur Jacques HABERT**, évêque de Séez, a présidé l'Eucharistie à l'occasion du 50e anniversaire de la dédicace de l'église abbatiale.

RAPPEL A DIEU

de **Monsieur Hubert F.H. RENAUD**, décédé le 25 janvier, père de Madame Sophie Laurent, professeur à la Schola Saint Grégoire.

de **Monsieur Pierre BERNAILLE**, ancien élève de la Schola Saint Grégoire, le 13 mai 2012.

de **Monsieur Claude MOUROT**, ancien administrateur de l'association Schola Saint Grégoire, le 27 mai 2012, jour de la Pentecôte.

du **R.P. Dom François HENRY**, moine-prêtre de l'Abbaye Notre-Dame de Fontgombault, de la Congrégation de Solesmes, de l'Ordre de Saint Benoît. Il était dans la 67e année de son âge, la 42e de sa profession monastique et la 37e de son sacerdoce.

du **Frère Clément PITARD**, moine jubilaire de l'Abbaye Notre-Dame de Fontgombault, de la Congrégation de Solesmes, de l'Ordre de Saint Benoît. Il était dans la 85e année de son âge, la 59e de sa profession monastique

*****

ECHEANCE DE VOTRE ABONNEMENT

Pour vous aider à mieux suivre votre abonnement, le numéro du dernier bulletin «Cantate Domino» qui vous sera livré, apparaît sur lôenveloppe, légèrement au dessus à droite du bloc adresse.

Nous vous remercions de bien vouloir renouveler votre abonnement en temps utile afin dôéviter toute interruption dans lôenvoi de votre bulletin.

ABONNEMENT AU BULLETIN CANTATE DOMINO

1 an soit 4 numéros pour 12 ú (France) ou 15 ú (Etranger)
Règlement par chèque bancaire ou postal au nom de :
SCHOLA ST GREGOIRE : CCP 3000 80 W. Rennes

Pour lôétranger IBAN : FR76 3000 4002 2600 0035 6196 475
BIC : BNPAFRPPMAN